



Barrage et ouvrages annexes, retenue provisoire à la cote 638, 1951

Référence du document reproduit :

Barrage et ouvrages annexes, retenue provisoire à la cote 638, 1951. Photo

Barrage et ouvrages annexes, retenue provisoire à la cote 638, 1951. Photo
A EDF

IVR82_20117401184NUCA

Auteur(s) de l'illustration Samir Mahfoudi

Auteur(s) du document reproduit Electricité de France

Copyrights : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Assemblée des Pays de Savoie

Diffusion : reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Apparaît dans le(s) dossier(s) :

[IA74001069] Centrale hydroélectrique de Bioge